

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.JOUR/687 8 novembre 2007

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

Présidence : Espagne

687ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date: Jeudi 8 novembre 2007

Ouverture : 15 h 05 Clôture : 17 h 45

2. <u>Présidents</u>: M. C. Sánchez de Boado y de la Válgoma

M. A. Pérez Martínez

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : RAPPORT DU REPRÉSENTANT PERSONNEL DU

PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE POUR LA QUESTION DU CONFLIT DONT LA CONFÉRENCE

DE MINSK DE L'OSCE EST SAISIE

Examiné au titre du point 2 de l'ordre du jour

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DES COPRÉSIDENTS DU GROUPE DE

MINSK

Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie, Coprésident du Groupe de Minsk (Fédération de Russie), Coprésident du Groupe de Minsk (France), Conseiller du Coprésident du Groupe de Minsk (États-Unis d'Amérique (au nom du Coprésident du Groupe de Minsk) (États-Unis d'Amérique)), Portugal-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels; ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1103/07), Géorgie (également du nom de la Moldavie et de l'Ukraine), Arménie, Azerbaïdjan (PC.DEL/1112/07 OSCE+), Président

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DE L'OSCE POUR LES MINORITÉS NATIONALES

Président, Haut Commissaire pour les minorités nationales (HCNM.GAL/3/07/Corr.3 OSCE+), Portugal-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1102/07), Ukraine, Canada (PC.DEL/1110/07), Fédération de Russie (PC.DEL/1105/07 OSCE+), Saint-Siège (PC.DEL/1106/07), Kazakhstan, Serbie, Norvège, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1094/07), Monténégro, Croatie, Turquie (PC.DEL/1097/07), ex-République yougoslave de Macédoine, Moldavie

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Condamnation d'un journaliste en Azerbaïdjan* : Portugal-Union européenne (PC.DEL/1099/07), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1092/07), Azerbaïdjan
- b) Déclaration de l'état d'urgence en Géorgie : Géorgie, Ukraine (PC.DEL/1104/07), Canada (PC.DEL/1111/07), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1093/07), Portugal-Union européenne (PC.DEL/1101/07), Fédération de Russie, Norvège (PC.DEL/1108/07), Président
- c) Paraphe de l'Accord de stabilisation et d'association avec la Serbie : Portugal-Union européenne (PC.DEL/1100/07), Serbie
- d) Élections présidentielles en Ouzbékistan prévues le 23 décembre 2007 : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1095/07), Ouzbékistan

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR ET LES

MODALITÉS D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE

MÉDITERRANÉEN DE L'OSCE DE 2007

Président

<u>Décision</u>: Le Conseil permanent a adopté la Décision No 808 (PC.DEC/808) sur l'ordre du jour et les modalités d'organisation du Séminaire méditerranéen de l'OSCE de 2007; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Saint-Siège (PC.DEL/1107/07)

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

Annonce de la distribution du rapport écrit sur les activités du Président en exercice : Président

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) Annonce de la distribution du rapport du Secrétaire général : Secrétaire général (SEC.GAL/215/07 OSCE+)
- b) Atelier d'experts sur la lutte contre l'incitation au terrorisme sur l'Internet, devant avoir lieu à Vienne les 15 et 16 novembre 2007 : Secrétaire général (SEC.GAL/215/07 OSCE+)
- c) Atelier sur la sécurité des documents de voyage pour la région méditerranéenne, devant avoir lieu à Madrid du 13 au 15 novembre 2007 : Secrétaire général (SEC.GAL/215/07 OSCE+)
- d) Nomination de la Conseillère principale pour les questions de parité des sexes : Secrétaire général (SEC.GAL/215/07 OSCE+)

Point 8 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) Présidence slovaque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe : Slovaquie (PC.DEL/1109/07), Président
- b) Prorogation du contrat du chef du Centre de l'OSCE à Bichkek et du chef adjoint de la Mission de l'OSCE en Moldavie : Fédération de Russie (PC.DEL/1098/07 OSCE+) (annexe), Président

4. <u>Prochaine séance</u>:

Jeudi 15 novembre 2007 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.JOUR/687 8 novembre 2007 Annexe

FRANÇAIS Original : RUSSE

687ème séance plénière

PC Journal No 687, point 8 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président.

La Fédération de Russie a décidé de ne pas interrompre la procédure d'approbation tacite annoncée par la Présidence espagnole au sujet de la prorogation des contrats de M. M. Müller, chef du Centre de l'OSCE à Bichkek, et de M. G. Hanne, chef adjoint de la Mission de l'OSCE en Moldavie.

Nous voudrions cependant faire la remarque suivante. C'est, en l'espace de quelques mois, le deuxième cas d'entorse aux dispositions du Règlement du personnel, et en particulier des points 3.08 e) et 3.08 f), qui prévoient que les agents occupant des fonctions de direction et autres dans les missions de l'OSCE sont en poste pour une durée déterminée. Une telle pratique ne nous semble absolument pas souhaitable car elle affaiblit l'autorité des documents statutaires de notre Organisation. Nous considérons que la décision concernant la prorogation des contrats de MM. M. Müller et G. Hanne est une exception et ne constitue pas un précédent.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal du jour.

Je vous remercie de votre attention.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/808 8 novembre 2007

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

687ème séance plénière

PC Journal No 687, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION No 808 ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE MÉDITERRANÉEN DE L'OSCE DE 2007

Le Conseil permanent,

Faisant suite aux échanges de vues ayant eu lieu dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

Décide de tenir le Séminaire méditerranéen de l'OSCE de 2007 à Tel-Aviv (Israël), les 18 et 19 décembre 2007, avec pour intitulé « Lutte contre l'intolérance et la discrimination et promotion du respect et de la compréhension mutuels »,

Adopte l'ordre du jour et les modalités d'organisation du Séminaire, tels qu'ils figurent en annexe.

PC.DEC/808 8 novembre 2007 Annexe

ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE MÉDITERRANÉEN DE L'OSCE DE 2007 SUR LA LUTTE CONTRE L'INTOLÉRANCE ET LA DISCRIMINATION ET SUR LA PROMOTION DU RESPECT ET DE LA COMPRÉHENSION MUTUELS

Tel-Aviv (Israël), 18 et 19 décembre 2007

I. Ordre du jour indicatif

Mardi 18 décembre 2007

8 h 30 - 9 h 15Inscription des participants

9 h 15 – 10 heures Cérémonie d'ouverture

Président : Représentant du Président en exercice de l'OSCE

Représentant du pays hôte

Représentant du Président en exercice de l'OSCE

Représentant du Président du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération

Secrétaire général de l'OSCE

Directeur du BIDDH

10 heures – 10 h 30 Pause café

10 h 30 - 10 h 45Rapport du Président de l'activité parallèle à l'intention des ONG

10 h 45 – 12 h 45 Séance 1 : Mise en œuvre, dans les États participants et chez les

partenaires méditerranéens pour la coopération, des engagements de

l'OSCE relatifs à la tolérance et enseignements tirés

Modérateur : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un

partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un

partenaire méditerranéen pour la coopération

Cette séance traitera des aspects suivants :

- Mise en œuvre, dans les États participants et chez les partenaires méditerranéens pour la coopération, des engagements de l'OSCE relatifs à la tolérance et enseignements tirés;
- Rôle des femmes dans la mise en œuvre des engagements de l'OSCE dans le domaine de la tolérance et de la non-discrimination;
- Utilisation par les partenaires méditerranéens pour la coopération des outils et des programmes d'assistance élaborés par le BIDDH pour appuyer les États participants dans la mise en œuvre de leurs engagements.

Intervenants

Débat

Conclusions et observations du modérateur

12 h 45 – 15 heures

Déjeuner

15 heures – 17 h 30

Séance 2 : Promotion du respect de la diversité culturelle et religieuse et facilitation du dialogue dans les États participants de l'OSCE et chez les partenaires méditerranéens pour la coopération

Modérateur : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération Rapporteur : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Cette séance traitera des aspects suivants :

- Rôle de l'enseignement de type scolaire comme moyen de combattre l'intolérance, les stéréotypes et les malentendus et contribution supplémentaire de la société civile et du monde universitaire;
- Autres outils et moyens pédagogiques, tels que les outils informels et périscolaires pour promouvoir le respect et la compréhension mutuels entre toutes les catégories de la société;
- Rôle des médias dans la facilitation du respect et de la compréhension mutuels et dans la lutte contre les idées erronées et les préjugés.

Intervenants

Débat

Conclusions et observations du modérateur

Annexe

Mercredi 19 décembre 2007

9 h 30 – 11 h 30

Séance 3 : Lutte contre la discrimination dans les États participants de l'OSCE et chez les partenaires méditerranéens pour la coopération

Modérateur : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Rapporteur : Représentant d'un État participant de l'OSCE ou d'un partenaire méditerranéen pour la coopération

Cette séance traitera des aspects suivants :

- Lutte contre la discrimination et les manifestations de racisme et de xénophobie à l'égard des migrants, conformément à la Déclaration du Conseil ministériel de l'OSCE sur les migrations (MC.DOC/6/06);
- Lutte contre la discrimination à l'égard des femmes ;
- Lutte contre les autres formes de discrimination.

Intervenants

Débat

Conclusions et observations du modérateur

11 h 30 – midi Pause café

Midi – 13 heures Séance de clôture

Président : Représentant du Président du Groupe de contact méditerranéen

Rapports des rapporteurs des séances

Examen et évaluation du dialogue méditerranéen de l'OSCE

Déclaration de clôture d'un représentant du pays hôte

Déclaration de clôture d'un représentant du Président en exercice de l'OSCE

13 heures Fin du Séminaire

II. Participation

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) participeront et contribueront au Séminaire.

Les partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Japon, Mongolie, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer au Séminaire.

Les institutions de l'OSCE, dont l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, seront invitées à participer et à contribuer au Séminaire.

Les organisations, institutions et initiatives internationales ci-après seront invitées à participer et à contribuer au Séminaire :

Banque africaine de développement, Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque islamique de développement, Banque mondiale, Centre international pour le développement des politiques migratoires, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de l'Europe, Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fonds monétaire international, Fonds OPEP, Forum méditerranéen, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative centre-européenne, Initiative de coopération en Europe du Sud-Est, Initiative des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, Initiative pour la région adriatique et ionienne, Ligue des États arabes, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de la coopération économique, Organisation de Shanghai pour la coopération, Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation internationale pour les migrations, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Pacte de stabilité, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement et Union africaine.

Les représentants des organisations non gouvernementales pourront assister et contribuer au Séminaire conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

D'autres pays et organisations peuvent être invités par le pays hôte.

III. Modalités d'organisation

Le Séminaire débutera le mardi 18 décembre 2007 à 9 h 15 (cérémonie d'ouverture) et s'achèvera le mercredi 19 décembre 2007 à 13 heures.

Les séances d'ouverture et de clôture seront présidées par un représentant du Président en exercice.

Le Président désignera pour chaque séance un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour un examen plus approfondi.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de suivre les travaux du Séminaire.

L'anglais sera la langue de travail. À la demande de plusieurs États participants, l'interprétation vers le français et à partir du français sera assurée. Ces dispositions ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres circonstances.

La veille du Séminaire, une activité parallèle sera organisée à l'intention des ONG méditerranéennes sur le rôle des ONG dans la lutte contre l'intolérance et la discrimination et dans la promotion du respect et de la compréhension mutuels dans les États participants de l'OSCE et chez les partenaires méditerranéens pour la coopération, avec un accent particulier sur le rôle des femmes dans la promotion de la tolérance et de la non-discrimination

L'(les) activité(s) parallèle(s) sera (seront) présidée(s) par un représentant d'un État participant ou d'une institution de l'OSCE.

Un rapport sur l'activité parallèle sera établi et présenté par le Président avant le début de la première séance.

D'autres règles de procédure et méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, au Séminaire.

Des locaux pour des réunions spéciales supplémentaires seront mis à la disposition des participants. Ces réunions se tiendront sans interprétation.